

non pas comme une nationalité inférieure ou sujette, mais comme une nationalité libre, contractant à droits égaux avec son associé politique. Que les Canadiens français n'oublient donc pas ce qu'à bon droit ils reprochent aux étrangers d'oublier si facilement: ils ne sont pas une nationalité en voie de se découvrir, non plus qu'une nationalité tolérée, ayant à conquérir de toutes pièces son droit de vivre; leur nationalité n'est pas seulement un fait ethnique; elle est un fait juridique et politique, maintes fois reconnu et consacré par les autorités du pays et par le gouvernement de l'empire.

Voilà pourquoi, aujourd'hui même, l'antique volonté continue de se dresser contre toute volonté hostile. L'effroyable dispersion a pu affaiblir la cohésion de la nationalité sans en briser le ressort profond. Fait caractéristique: en quelque lieu du Canada ou des Etats-Unis que le vent ait emporté les émigrés canadiens-français, et quel qu'y soit leur isolement, nulle part leur démission nationale n'est absolue. Partout où ils se retrouvent groupés autour d'une église, le clocher qui est d'abord un signe de foi, l'est aussi d'un irrédentisme.

Cette invariable attitude depuis trois siècles porte en soi-même sa signification. Les Canadiens français ne peuvent faire qu'ils ne soient Canadiens français; le problème national, ils ne le peuvent résoudre qu'en dépendance de cette donnée fondamentale.

Reconstituer et défendre leur intégrité française demeure donc, en cet ordre, le premier de leurs devoirs. *L'Action française* le disait dès 1921, par la plume de son directeur: « Notre doctrine, elle peut tenir toute entière en cette brève formule: reconstituer la plénitude de notre vie française. Nous voulons retrouver, ressaisir, dans son intégrité, le type ethnique qu'avait laissé ici la